DÉCISION DU CONSEIL

du 20 juin 2011

portant nomination d'un membre suppléant autrichien du Comité des régions

(2011/371/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE [1] et 2010/29/UE [2] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.

(2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M[me] Johanna MIKL-LEITNER,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Est nommé membre suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

— M[me] Barbara SCHWARZ, *Amt der NÖ Landesregierung*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2011.

Par le Conseil
Le président
MATOLCSY Gy.

[1] JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.
[2] JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.